



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Maires et adjoints

Question écrite n° 10947

### Texte de la question

M François Hollande appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales, les difficultés grandissantes auxquelles sont confrontés les maires des communes rurales de moins de 500 habitants dans l'exercice de leurs fonctions. En effet, le plus souvent les tâches qui incombent aux maires des communes rurales sont incompatibles avec une activité professionnelle, et cela en particulier dans les plus petites communes où le maire représente à lui tout seul toute l'administration de la commune et travaille entre quinze et vingt heures par semaine au service de ses concitoyens, en percevant une indemnité de 1 300 francs. La lourdeur des tâches, qui n'est évidemment pas proportionnelle à la taille de la commune, et la modicité des moyens qui sont accordés à ces maires les conduisent à exprimer de nombreuses revendications. En conséquence, il lui demande de quelle manière il compte examiner ces problèmes et quelles mesures seront prises pour améliorer la situation des maires des petites communes rurales.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a demandé au sénateur Marcel Debarge de présider un groupe de travail composé d'élus locaux qui a pour mission de réfléchir à un ensemble de mesures destinées à permettre l'amélioration de la situation des élus. Ce groupe de travail a été installé le 26 janvier dernier. Sur la base des observations et des conclusions que cette instance remettra au Gouvernement à l'issue de ses travaux, sera rédigé un projet de loi qui devrait être déposé devant le Parlement à la prochaine session de printemps. Les propositions soumises à la réflexion du groupe de travail présidé par le sénateur Marcel Debarge sont principalement au nombre de quatre. Il s'agit des garanties accordées aux élus locaux pour l'exercice de leur mandat, de l'institution d'un droit au congé de formation, de l'extension et de la revalorisation du régime des retraites, ainsi que de la refonte et de la rationalisation du système des indemnités.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hollande François](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10947

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** collectivités territoriales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mars 1989, page 1324